



C.A.M.S.P

CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE

12 avenue Noël Franchini

20 090 Ajaccio

Tél : 04.95.22.46.03

camspedap@adpep2a.fr

LIVRET D'ACCUEIL

- L'ADPEP 2A

L'ADPEP Corse du Sud dépend du réseau PEP et a été constituée dans les années 1960 comme œuvre faisant appel à la générosité publique conformément à la loi du 30 mai 1916 et au décret du 16 septembre 1916, et déclarée à ce titre à la Préfecture de Corse pour la 1ère fois le 12.10.1972 sous le N°155/26.

Les PEP mettent en avant deux valeurs qui sont aussi deux principes déontologiques majeurs :

- La Laïcité, elle constitue donc le socle social instituant l'égalité des citoyens.
- La Solidarité, elle est un moyen d'optimiser la cohésion sociale.

L'éthique de l'ADPEP 2A s'inscrit naturellement dans l'esprit et le cadre de la mission des établissements médico-sociaux.

En effet, le projet d'établissement porté par l'association est assorti de valeurs, qui sont :

- Le respect de la dignité de la personne et de l'égalité des droits,
- Le refus de toutes les formes de discrimination,
- L'accompagnement des usagers dans des processus d'égalité des chances par l'accès aux soins, à la citoyenneté, l'éducation et aux savoirs,
- Une attention permanente à l'accessibilité des usagers aux services, aux lieux d'accueil, à l'information dans l'écoute et le respect des individus,
- La mixité sociale et l'égalité des chances entre tous les citoyens.

Et des principes et finalités d'action :

- Préférer la complexité des individus aux catégorisations. S'intéresser aux individus dans leur globalité, interpeller leurs capacités et non les considérer par leurs incapacités
- Substituer la notion d'accompagnement à celle de prise en charge. L'accompagnement repose sur la considération, la reconnaissance, le respect, et est basé sur la confiance réciproque.
- Viser l'émancipation par l'implication ; elle suppose la reconnaissance et le développement des capacités, et n'est effective que si l'individu se vit comme membre à part entière de la société commune, donc lié par le droit commun dans un effet de citoyenneté.

Les principes déclinés par le projet fédéral :

- Réaliser l'insertion de la personne à besoins particuliers (en situation de handicap, malade) dans une société inclusive, par l'accès à l'éducation



C.A.M.S.P

CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE

12 avenue Noël Franchini

20 090 Ajaccio

Tél : 04.95.22.46.03

camspedap@adpep2a.fr

- Mettre en synergie tous les acteurs intervenant dans les parcours de vie de l'enfant
- Placer et maintenir les structures médico-sociales en complémentarité avec le service public d'éducation
- Garantir l'accès de la personne en situation de handicap à l'insertion sociale, la culture, les loisirs
- Assurer la pleine responsabilité de la personne en situation de handicap : permettre un exercice effectif de la citoyenneté en donnant les moyens de l'accès aux droits communs (démarches participatives) et en favorisant l'expression et l'exercice des responsabilités
- Développer la prévention et le véritable accès aux soins,
- Développer des dispositifs adaptés qui répondent au projet de vie de la personne.

- **Le CAMSP, Qu'est-ce-que c'est ?**

Le Centre s'Action Medico-Sociale Précoce a pour missions le dépistage, le diagnostic, le traitement et la rééducation des jeunes enfants (0-6ans) présentant des déficits sensoriels, moteurs, psychiques ou mentaux avant leur entrée à l'école. Ainsi que des populations infantiles nécessitant une surveillance accrue de leur développement en raison de l'existence de facteurs à risque comme la grande prématurité.

Le CAMSP propose des modalités d'accompagnement, de stimulations, pour favoriser le développement des compétences, consolider les acquisitions et pour permettre à l'enfant de mobiliser toutes ses potentialités, dès l'observation des premiers symptômes.

Les missions de CAMSP sont définies par l'article 1 du décret n°76.389 du 15/04/1976.

Celles-ci comportent :

- L'établissement de bilans pluridisciplinaires,
- Les soins spécialisés et les rééducations,
- L'accompagnement et la guidance parentale,
- Le dépistage et le diagnostic précoce des handicaps,
- La prévention ou la réduction de l'aggravation de ces handicaps,
- La cure ambulatoire et la rééducation précoce des enfants présentant des handicaps,
- L'accompagnement des familles et le soutien à l'adaptation sociale et éducative.

- **Les professionnels du CAMSP :**

Pour répondre à ces missions, une équipe pluridisciplinaire est présente pour accompagner les enfants et est composée ainsi :

- Une Directrice Générale



C.A.M.S.P

CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE

12 avenue Noël Franchini

20 090 Ajaccio

Tél : 04.95.22.46.03

campsedap@adpep2a.fr

Elle est garante du fonctionnement des services, de la gestion financière et du respect des valeurs associatives.

- Une pédiatre - directrice médicale

Elle intervient dès la première consultation avec la visite médicale, le recueil des informations médicales et l'élaboration de l'anamnèse avec les parents. Elle a un rôle de coordination des informations médicales avec les services médicaux externes au CAMSP. Et enfin c'est elle qui dispose des compétences pour pouvoir poser un diagnostic.

- Une cheffe de service

Elle est garante du fonctionnement du service et du respect des droits et liberté de la personne accueillie.

- Une coordinatrice

Elle a pour mission de centraliser et coordonner toutes les informations (non-médicales) relatives à l'enfants et à son parcours en interne. Elle organise et planifie les rendez-vous des professionnels et des familles et produit les rapports d'activité ou tout autre document administratif relatif au fonctionnement du service.

- Une secrétaire

Elle a en charge les démarches administratives relatives à l'accueil téléphonique et physique des enfants et leurs familles.

- Une pédopsychiatre

Présente très peu de temps dans le service du CAMSP, la pédopsychiatre participe aux réunions de première consultation et à la validation des diagnostics dans le cadre de l'EDAP. Elle est également disponible pour les enfants et les familles nécessitant des rencontres régulières avec un psychiatre.

- Trois psychologues

Elles font un travail de partenariat avec les familles. Leurs missions principales sont :

- Effectuer des bilans et établir une hypothèse diagnostic lors des réunions de 1^{ères} Consultations
- Réaliser des testings selon les besoins de l'enfant en termes d'accompagnement ou d'orientation
- Amener l'enfant à résoudre les conflits pouvant entraver son développement psychique en travaillant les interactions avec l'environnement proximal et dans la sphère privée.
- Accompagner l'adaptation et l'intégration sociale de l'enfant en considérant ses besoins, attentes et désirs.

- Deux psychomotriciennes



C.A.M.S.P

CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE

12 avenue Noël Franchini

20 090 Ajaccio

Tél : 04.95.22.46.03

camspedap@adpep2a.fr

Elles ont pour missions :

- Réaliser des bilans psychomoteurs sur prescription médicale,
- Participer aux réunions de première consultation
- Assurer des accompagnements de soin en psychomotricité, en individuel ou en groupe
- Mener une prévention dans les lieux de socialisation de l'enfant
- Collaborer avec le réseau « Naître et Devenir »,
- Accompagnement et guidance parentale en lien avec la psychomotricité

- Deux orthophonistes

Elles réalisent des bilans et participent aux réunions de première consultation, puis agissent dans le but de :

- Prévenir et anticiper toutes difficultés futures du langage par un dépistage de la surdité ou des troubles des interactions.
- Dépister pour permettre un accompagnement le plus précoce possible pour des enfants présentant des difficultés langagières ou d'oralité.
- Proposer un accompagnement visant à améliorer les compétences langagières de l'enfant tant au niveau de son expression que de sa compréhension.
- Accompagnement et guidance parentale en lien avec l'orthophonie

- Une assistante de services sociaux

Elle se situe en interface entre l'établissement et les partenaires extérieurs.

- Elle accompagne les familles dans leurs différentes démarches,
- Elle les informe de leurs droits, les oriente
- Elle aide les familles à appréhender au mieux la notion de handicap et l'orientation vers un établissement spécialisé
- Elle effectue un travail partenarial avec les différents services sociaux à partir de liaisons et de réunions diverses

- Deux éducateurs spécialisés

L'éducateur spécialisé au CAMSP est impliqué dans une relation socio-éducative de proximité inscrite dans une temporalité ; il tend à accompagner des enfants en difficulté, dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion. Il accompagne et soutient les familles dans leurs fonctions éducatives/parentales.



C.A.M.S.P

CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE

12 avenue Noël Franchini

20 090 Ajaccio

Tél : 04.95.22.46.03

camspedap@adpep2a.fr

Il travaille sur l'accompagnement familial et la guidance parentale ; il réalise des entretiens et des séances individuelles. Il anime des groupes d'enfants avec des objectifs à visée éducative. Il est amené à travailler avec les partenaires des lieux de vie de l'enfant afin de l'accompagner de manière globale et permettre à chacun des acteurs de s'adapter au mieux à ce dernier.

- Une auxiliaire de puériculture

L'auxiliaire de puériculture est chargée d'assurer les accompagnements du lieu de vie (domicile familial, école, crèche, ...) au CAMSP. Elle assure l'articulation « lieu de vie – lieu de soin », avec recherche d'une réassurance et d'une implication progressive de la famille. Elle seconde les différents intervenants du CAMSP dans les prises en charge éducatives et de groupes. Elle coanime ces derniers en participant à la dynamique du groupe par sa formation relative à l'éveil du jeune enfant.

- Un service entretien

Il est composé deux agents d'entretien, un ouvrier d'entretien qui veillent à la propreté des locaux et au bon fonctionnement du matériel.

Différents processus sont mis en place, afin d'assurer une bonne coordination du parcours de la personne accueillie.

- **Son fonctionnement :**

*Ouverture/horaires :

Le CAMSP est ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 8 heures à 18h45.

Les périodes de fermeture sont les suivantes :

- Les samedis et dimanches, les jours fériés
- Une semaine lors des vacances scolaires de la Toussaint
- Quinze jours aux vacances de Noël
- Une semaine aux vacances de Pâques
- Du 13 juillet au 31 Août inclus

Différents processus sont mis en place, afin d'assurer une bonne coordination du parcours de la personne accueillie

Processus d'admission :

C.A.M.S.P

CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE

12 avenue Noël Franchini

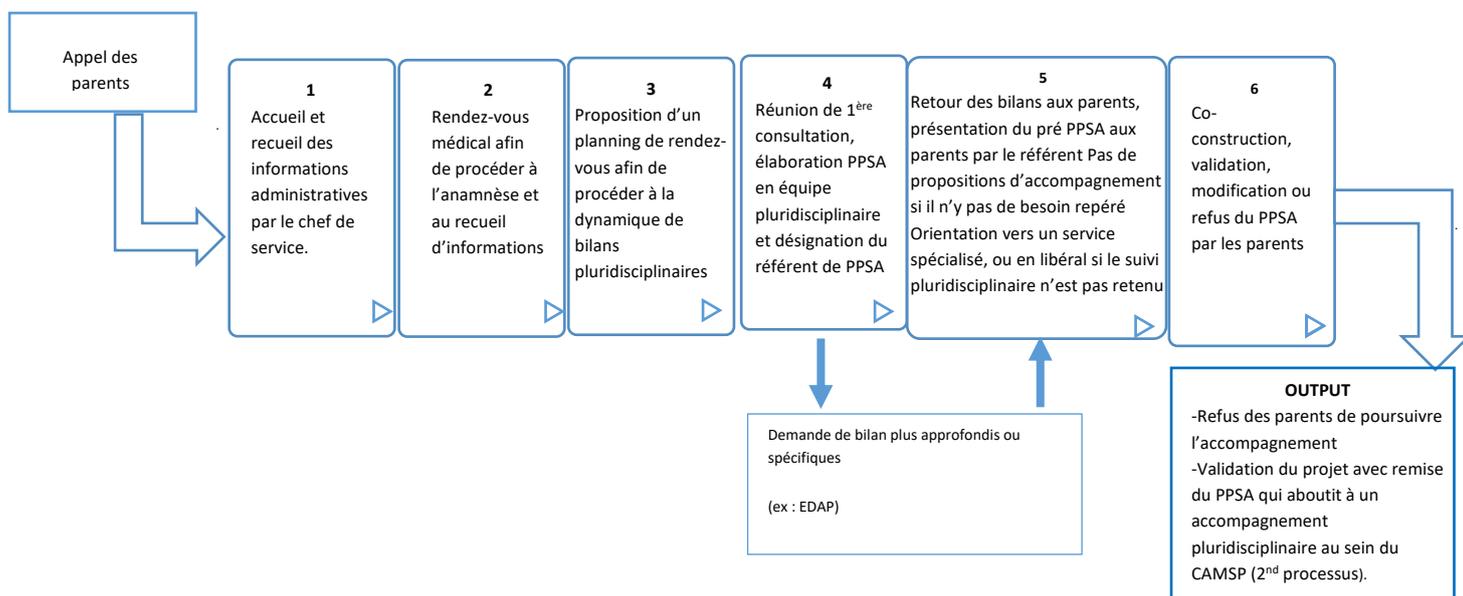
20 090 Ajaccio

Tél : 04.95.22.46.03

camspedap@adpep2a.fr

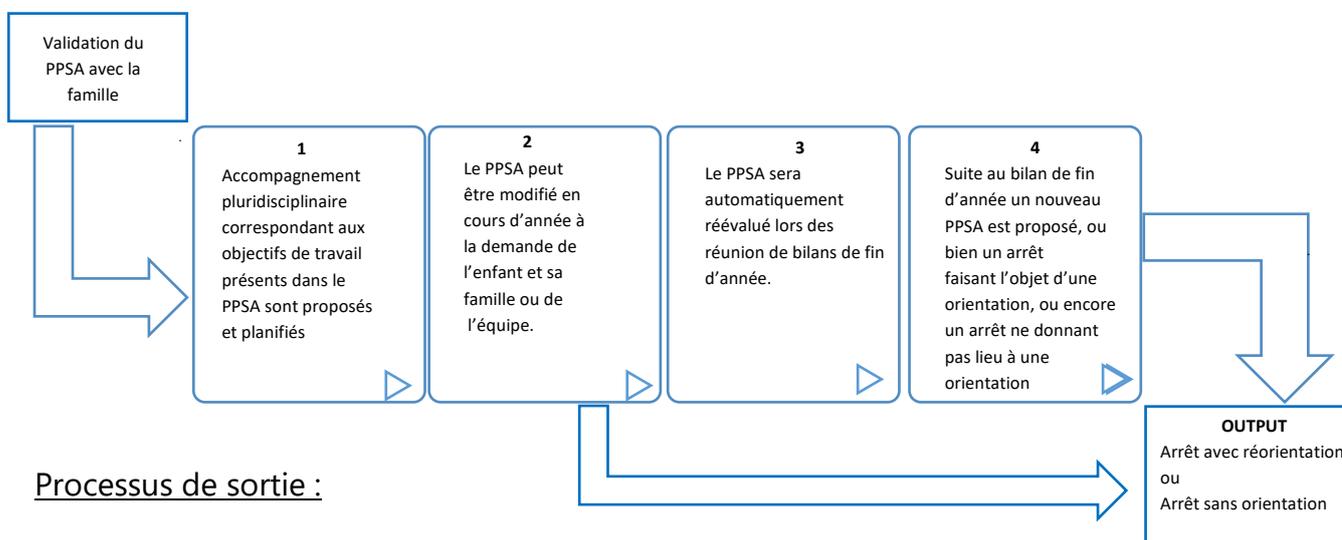
L'admission d'un enfant au sein du CAMSP se fait à l'initiative des parents ou représentants légaux (input) ; soit parce qu'ils ont eux-mêmes des inquiétudes soit, sur conseils du médecin qui suit l'enfant, d'un professionnel de santé ou d'une des structures d'accueil de l'enfant (crèche, école...).

L'appel des parents est à l'origine du processus d'accueil/admission, il se présente ainsi :



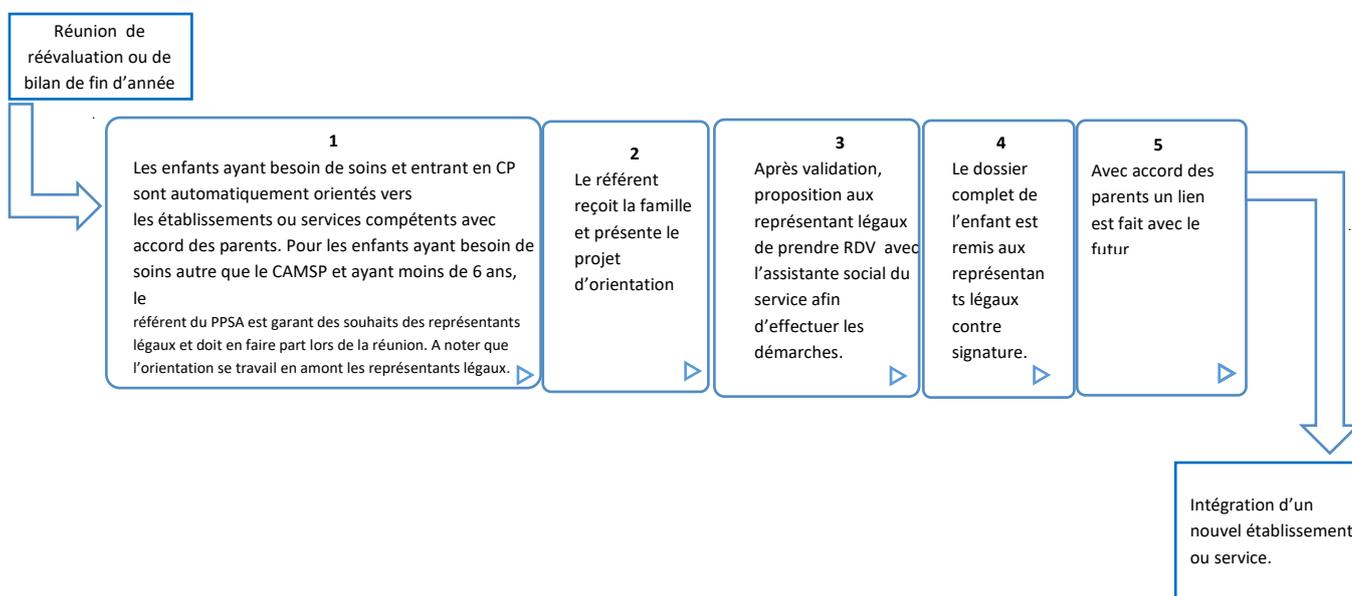
Processus d'accompagnement :

Le processus d'accompagnement fait suite au processus « accueil et admission » et se présente ainsi :



Processus de sortie :

Lors de la réunion des bilans de fin d'année, les différentes propositions envisagées par l'équipe pour chaque enfant (input) sont abordées. En cas d'orientation ou d'arrêt, il s'agit du processus de sortie et il se présente ainsi :



- Le PPSA :

*Le **Projet Personnalisé de Soins et d'Accompagnement** fait suite au recueil des besoins et attentes de l'enfant et sa famille et aux différents bilans auxquels l'enfant a participé. A l'issu des bilans chaque professionnel faire ressortir les capacités, potentialité et difficultés de l'enfant. Au cours de la réunion de 1^{ère} consultation le PPSA est réfléchi en équipe pluridisciplinaire et ainsi est l'objectif principal d'accompagnement est défini et complété par les objectifs opérationnels.

*Ce PPSA peut être réévaluer à la demande de la famille et / ou de l'équipe pluridisciplinaire et fera l'objet d'un avenant des qu'un modification est actée.

- L'accompagnement au CAMSP :

*Tous les soins se déroulent dans les locaux du CAMSP.



C.A.M.S.P

CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE

12 avenue Noël Franchini

20 090 Ajaccio

Tél : 04.95.22.46.03

camspedap@adpep2a.fr

*Les séances peuvent avoir lieu de 1 à 4 fois par semaine, sur rendez-vous à un rythme régulier ou de manière espacé.

*En cas d'impossibilité il est demandé de prévenir de l'absence de l'enfant.

*Chaque séance dure entre 45 minutes et 1 heure.

Deux séances peuvent se succéder avec deux intervenants différents.

Elles se déroulent en individuel, en binôme ou en petit groupe. Les groupes sont animés par deux professionnels avec 4 ou 5 enfants.

*En général les enfants sont accompagnés par l'un ou les parents, par un membre de la famille, par une assistante maternelle. En cas d'impossibilité d'accompagnement de l'enfant par la famille il pourra être proposé ponctuellement un accompagnement par un membre de l'équipe du CAMSP ou un VSL dans certains cas.

- La place de la famille dans l'accompagnement :

*Dès le 1^{er} entretien, un recueil d'informations, des besoins, des attentes de l'enfant et de sa famille est établi.

*Les parents jouent un rôle primordial dans l'accompagnement et le travail en collaboration avec ces derniers est indispensable.

*Les parents peuvent échanger avec les différents professionnels selon des modalités variant en fonction des disponibilités.

*Après chaque synthèse la famille sera revue par un membre de l'équipe. Par ailleurs la famille peut solliciter une rencontre avec la directrice médicale ou la cheffe de service pour des questions particulières, concernant le fonctionnement de l'établissement, l'accompagnement ou l'orientation de l'enfant.

- Comment s'organisent les partenariats :

*Structures petites enfance :

Même si les professionnels n'interviennent directement pas sur le lieu de vie de l'enfant, nous souhaitons favoriser sa socialisation et sommes prêts à rencontrer les crèches, haltes garderies avec l'accord de la famille.

A noter, qu'une convention est établie avec les 8 crèches municipales dans le cadre de la mission de prévention. Il en résulte l'intervention d'une éducatrice spécialisée et une psychomotricienne dans les 8 crèches sur le principe de roulement de ces deux professionnelles et à raison d'une matinée par mois.



C.A.M.S.P

CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE

12 avenue Noël Franchini

20 090 Ajaccio

Tél : 04.95.22.46.03

camspedap@adpep2a.fr

*L'école :

Les éducatrices spécialisées sont référentes du partenariat avec les écoles.

En accord avec les familles, elles se mettent en relation avec les établissements scolaires en vue de préparer ou d'accompagner la scolarisation. Les liaisons peuvent se faire par mail, téléphone ou en présentiel selon les possibilités.

Lors des ESS et les réunions d'équipes éducatives le référent se déplace au sein de l'établissement scolaire ou assiste à la réunion en visio.

*L'environnement médical

Les médecins du CAMSP ne se substituent pas aux médecins qui suivent habituellement l'enfant, médecins de famille, hospitaliers ou de PMI.

Ils peuvent avec l'accord des parents, établir un contact avec eux, demander certains comptes rendus nécessaires à l'accompagnement et / ou l'orientation de l'enfant. Par ailleurs, ils leur transmettent des informations concernant le suivi de l'enfant, sauf avis contraire de la famille.

*Environnement social et médico-social

L'assistante sociale est en relation avec tous les services qui suivent les enfants et la famille.

Ce lien permet d'échanger des informations avec l'accord des familles.

- A noter que ces différents partenariats permettent un accompagnement de l'enfant dans sa globalité et donc optimal et efficient.

- **Les orientations possibles après le CAMSP :**

L'accompagnement au sein du CAMSP peut se poursuivre jusqu'aux 6 ans de l'enfant, sauf en cas d'arrêt pour bon évolution ou si une orientation est envisagée plus tôt. Différentes possibilités peuvent se présenter :

- Le libéral :

Dès lors que les besoins de l'enfants ne nécessitent plus un accompagnement pluridisciplinaire, l'enfant pourra être orienté vers un professionnel en libéral.



C.A.M.S.P

CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE

12 avenue Noël Franchini

20 090 Ajaccio

Tél : 04.95.22.46.03

camspedap@adpep2a.fr

- Continuité des soins en consultation au-delà des 5 ans :

Différents établissements et services sont présents dans la microrégion et chacun dispose de moyens spécifiques adaptés aux besoins des personnes qu'ils accueillent. H

ormis, le CMPP et CMP tous nécessitent une reconnaissance de Handicap auprès de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap qui se chargera de valider l'orientation et établira la notification.

En cas de projection d'orientation, celle-ci est travaillée en amont avec la famille et ne peut se concrétiser qu'avec son accord.

- La confidentialité :

*L'ensemble du personnel du CAMSP est astreint au secret professionnel ou médical et au devoir de discrétion pour toute information concernant l'enfant et sa famille. Certains renseignements administratifs et médicaux font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont protégés dans le cadre de l'application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.

- L'accès aux informations concernant votre enfant :

*Conformément à la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 (JO n°2 du 03/01/02) rénovant l'action sociale et réglementant les établissements et services médico sociaux seront remis aux familles :

- La plaquette du service,
- Le livret d'accueil, et ses annexes,
- Le DIPC (document individuel de prise en charge).
- Le règlement de fonctionnement
- Chartes des droits et libertés

- Participation de la famille à la vie de l'établissement :

*Comme stipulé tout au long de ce livret la personne accompagnée et sa famille sont les principaux concernés par l'accompagnement et doivent en être les acteurs principaux.

*Afin d'associer les familles au fonctionnement du CAMSP, des cafés parents sont mis en place chaque trimestre et une enquête de satisfaction est réalisée chaque année.

Le personnel administratif et technique est bien évidemment à disposition des familles et un rendez-vous peut être sollicité à tout moment.

C.A.M.S.P

CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE

12 avenue Noël Franchini

20 090 Ajaccio

Tél : 04.95.22.46.03

camspedap@adpep2a.fr

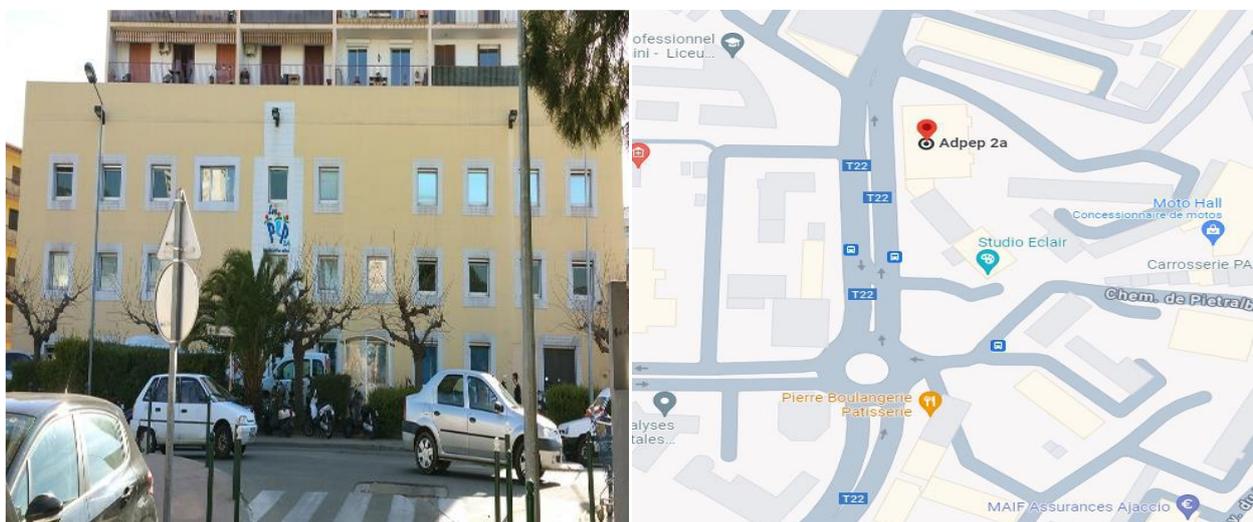
- Situation géographique et coordonnées :

*Le CAMSP d'Ajaccio est le seul CAMSP de Corse-du-Sud (2A) et couvre donc un territoire de 4 014 km² avec 162 300 habitants en 2022.

*L'équipe et le fonctionnement actuel ne permettant pas le déplacement des professionnels dans l'extrême sud ou le rural.

*Il est situé sur la commune d'Ajaccio dans un quartier populaire, facile d'accès pour les personnes habitant la ville même si elles ne sont pas véhiculées. En revanche il est moins accessible pour le reste du territoire de Corse-du-Sud, rendant les soins quasiment impossibles et en opposition avec le rythme d'un jeune enfant.

- Plan d'accès :



☎ : 04.95.22.46.03

@ : camspedap@adpep2a.fr